



**Education** Des propositions chocs pour les élèves des quartiers défavorisés // P. 3

FRANCE

# Des propositions chocs pour les écoles des quartiers défavorisés

- Dans un rapport sur les quartiers pauvres, l'Institut Montaigne préconise d'affecter les enseignants « les plus efficaces » dans les classes « stratégiques ».
- Et de les y attirer par divers dispositifs comme des primes, des aides au logement, etc.

## ÉDUCATION

Marie-Christine Corbier

[@mccorbier](#)

La grande concertation sur l'école commencera en septembre, a confirmé le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, la semaine dernière. Mais qu'y aura-t-il au menu des débats ? L'Institut Montaigne fait des propositions, dans son dernier rapport sur les quartiers défavorisés.

Le think tank libéral suggère

d'abord de mettre la maternelle « au cœur du débat », pour éviter des inégalités difficilement rattrapables ensuite. Les écoles expérimentales déployées à Marseille, qu'Emmanuel Macron entend généraliser, pourraient être l'occasion de tester, dans les plus en difficulté (REP+), un programme né aux États-Unis dans les années 1960. Les élèves de trois et quatre ans seraient encadrés par un « professionnel » (un pour quatre élèves). Ces contractuels (service

civique, étudiants, retraités...) formés à des « jeux langagiers » pourraient « intervenir directement dans les classes », « sous la supervision des enseignants ».

L'Institut Montaigne propose aussi d'affecter les enseignants « les plus efficaces » devant les élèves les plus en difficulté et, pour cela, de « modifier » le mécanisme actuel du barème, qui fonctionne au nombre de points et à l'ancienneté. Pour le think tank, cette mesure est





« le complément logique » du dédoublement des classes mis en œuvre durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Elle permettrait de « rapidement réduire par deux l'échec scolaire dans [les] quartiers ».

### Nouvelles primes

Pour « attirer les enseignants les plus efficaces dans les classes dédoublées des REP+ », le rapport préconise plusieurs mesures : nouvelle prime de 2.000 euros par an pour tous les enseignants de grande section, CP et CE1 en REP+ ; aides au paiement des loyers ; gratuité totale des transports, des musées et monuments nationaux pour l'enseignant, son conjoint et ses enfants ; prime quinquennale (1.000 euros) pour s'équiper en matériel informatique ; prime (1.000 euros) sur cinq ans pour équiper sa classe en matériel pédagogique ; choix de l'affectation après avoir exercé dix ans dans le même établissement ; et distorsion des règles d'affectation des enfants de ces enseignants.

Ils seraient « prioritaires pour intégrer les établissements de leur choix, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, en dehors de toute procédure de sélection » ! « Il faut lever certaines barrières de manière pragmatique », justifie Baptiste Larseneur, chargé des questions d'éducation pour le think tank. Cette proposition est « à discuter », pour voir dans quelle mesure elle peut être « opérationnelle », tempère-t-il. Elle serait limitée aux « classes stratégiques de l'apprentissage de la lecture » (grande section, CP et CE1).

Dans le programme d'Emmanuel Macron de 2017 figurait la promesse – non concrétisée – d'affecter en éducation prioritaire des professeurs expérimentés ayant au moins trois ans d'ancienneté. Rien ne dit toutefois que l'exécutif s'engagera dans cette voie, d'autant plus sensible dans le contexte politique actuel.

L'Institut Montaigne pose aussi

la question de la « pérennité » des seconds concours de recrutement des académies de Créteil et Versailles en pointant le « niveau » des « candidats ayant échoué aux concours dans d'autres académies ». Et propose plutôt d'« amplifier » le dispositif des apprentis professeurs qui permet à des étudiants de travailler dans des établissements scolaires dès la deuxième année de licence.

Pour l'Institut Montaigne, la lutte contre l'échec scolaire suppose aussi d'associer davantage les parents et de permettre à un professeur de suivre ses élèves pendant toute la durée de l'école élémentaire. En contrepartie, l'enseignant pourrait choisir ses élèves « en concertation avec le chef d'établissement », après un entretien avec les parents qui « présenteraient » leur enfant (qualités, centres d'intérêt, comportement à la maison) en fin de grande section ou en début de CP.

« Chaque année, les élèves passent d'un enseignant à l'autre et personne n'est responsable du résultat d'ensemble », déplore l'Institut Montaigne qui voudrait « engager beaucoup plus leurs responsabilités vis-à-vis des familles » avec « l'introduction d'évaluations nationales pour chaque classe de l'école élémentaire ».

### « Evaluer la valeur ajoutée des enseignants »

De quoi évaluer les enseignants en fonction des résultats de leurs élèves ? « Cela revient en tout cas à évaluer la valeur ajoutée des enseignants », explique le think tank, qui y voit un moyen de « donner sa pleine mesure au dédoublement des classes ». « Il y a des résultats différents selon les enseignants, comme dans tout métier », défend Baptiste Larseneur.

Les évaluations nationales permettent de « comparer le nombre de points des élèves de niveaux socio-économiques équivalents et donc de savoir quels enseignants ont le plus fait progresser leurs élèves », selon

l'Institut Montaigne, pour qui ce serait le moyen « d'affecter les enseignants les plus efficaces dans les classes stratégiques ». ■

**Pour l'Institut Montaigne, la lutte contre l'échec scolaire suppose d'associer davantage les parents et de permettre à un professeur de suivre ses élèves pendant toute la durée de l'école élémentaire.**

**Il propose aussi d'« amplifier » le dispositif des apprentis professeurs.**



► 23 juin 2022 - N°23734



L'Institut Montaigne suggère de mettre la maternelle « au cœur du débat », pour éviter des inégalités difficilement rattrapables ensuite.  
Photo Mathilde Mazars/RÉA

